

Équité en matière d'emploi

M. le Président: La présidence réservera sa décision pour réfléchir à tous ces arguments.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, en prenant la parole sur cette modification proposée par le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), à savoir que l'article 1 devrait être modifié en retranchant la ligne 5, page 1, et en la remplaçant par:

«2. La présente loi a pour objet de faire progresser et d'encourager».

l'équité à l'emploi, on sait ce que cela veut dire au point de vue du libellé, le député propose de modifier cette loi parce que d'après lui, d'après nous d'ailleurs, la loi ne va pas assez loin, n'a pas suffisamment de «dents» pour assurer que, en effet, elle garantira, elle fera en sorte que l'équité à l'emploi sera réalisée, et ce sont là les mots qu'on utilise dans le projet de loi, la présente loi, à l'article 2, à l'objet de la loi, et je cite:

... a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances ...

... en matière d'emploi.

Monsieur le Président, j'ai écouté le débat de la semaine dernière, jeudi, avec attention, et les commentaires qui ont été faits par les députés à l'appui de cette modification me semblent assez importants, et j'aimerais en rappeler quelques-uns parce que c'est évidemment une nouvelle semaine qui commence et dans un débat comme celui-ci, il est bon de mettre les choses en perspective.

On se souviendra que le gouvernement n'a pas été très réceptif en comité aux amendements déposés par l'opposition. Et à l'étape du rapport, la procédure parlementaire permet que certaines modifications soient remises sur le Bureau et étudiées.

Je voudrais dire aux ministériels, aux députés du gouvernement que, si on n'accepte pas de modifier ce projet de loi C-62 de façon à lui donner des «dents», de façon à lui donner vraiment un pouvoir, nous pensons que c'est un manque de sérieux et nous ne pensons pas que le projet de loi C-62 contribuera à réaliser l'équité en emploi, mais plutôt, et le principe, tous l'acceptent, qu'il aidera à faire progresser, dans le temps comme dans le temps—c'est typiquement conservateur, on laisse les choses aller dans le temps comme dans le temps—nous, nous disons: un projet de loi aussi important qui touche les quatre groupes cibles que nous voulons vraiment desservir et aider dans leur recherche d'emplois, ces quatre groupes cibles, je le rappelle, ce sont les femmes, les handicapés, les autochtones et ce qu'on appelle les minorités visibles, ces quatre groupes cibles ont demandé et demandent incessamment au gouvernement de modifier le projet de loi afin d'y mettre des «dents», pour que ce ne soit pas un tigre de papier.

Eh bien, non! Jusqu'à maintenant, le gouvernement a dit: On refuse. Alors, soyons honnêtes et changeons l'objet du projet de loi et ne disons pas que cela va réaliser l'équité en emploi, mais que cela va encourager progressivement, un jour on verra, l'équité en emploi.

Monsieur le Président, c'est pour cette raison que certains d'entre nous allons attendre à la fin pour voir quelle sorte de bonne volonté existe dans ce gouvernement afin de modifier ce projet de loi et voir, s'ils sont sérieux, comment on peut, avec de la bonne volonté, modifier le projet de loi pour y mettre des «dents», pour vraiment y mettre du sérieux.

J'ai bien écouté la semaine dernière les commentaires de certains députés. Je me souviens entre autres d'un commentaire et je ne peux pas vous dire qui l'a fait, mais on parlait de la juge Rosalie Abella qui a présidé, comme on le sait, la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi en 1984, à la demande du gouvernement libéral d'alors, et son rapport après avoir été déposé a fait l'objet d'une discussion publique. Et je me souviens que la juge Abella disait dans ce rapport, en substance, que des droits qui ne sont pas respectés ne sont pas mieux que des droits qui ne sont pas accordés. Ce ne sont peut-être pas les mots qu'elle a utilisés, mais cela revient à dire que même si des droits existent mais qu'ils ne sont pas respectés, ce n'est pas mieux que d'avoir des droits inexistantes.

Et je pense que c'est tout dire relativement au projet de loi C-62, savoir qu'on cherche à nous faire croire que ce projet de loi-là va vraiment encourager, va vraiment nous donner l'équité en emploi.

Dans son rapport, la juge Abella, monsieur le Président, disait quatre choses: Elle voulait que les employeurs réglementés par l'administration fédérale soient tenus de par la loi d'adopter des programmes d'équité en matière d'emploi. Si j'ai le temps tantôt, monsieur le Président, je vais vous dire ce qui se passe au gouvernement fédéral avec nos employés. Je pense que là il y a un exemple assez frappant, assez clair de ce qu'on peut faire avec de la bonne volonté.

Deuxièmement, elle disait: Persuader les provinces d'adopter une législation similaire à un domaine de juridiction provinciale. C'est important cela!

Et troisièmement, que le respect de l'obligation contractuelle soit imposé en vertu d'une loi à tous les employeurs réglementés par l'administration fédérale.

Et quatrièmement, enfin, établir un organisme qui aurait pour mandat de renforcer l'égalité en matière d'emploi.

Voilà les grandes lignes, monsieur le Président. Et qu'est-ce qu'on a devant nous? C'est un projet, un projet de loi, le bill C-62, qui, on est tous d'accord en principe, essaie d'arriver à établir cette équité en emploi, mais qui n'est qu'une expression de bonne volonté, sur cela tout le monde est d'accord, mais qui n'a pas selon nous les «dents» nécessaires, le pouvoir nécessaire et la capacité de voir à ce que soit respectée chez les employeurs l'équité en emploi pour les groupes qui traditionnellement, de longue date, on le sait, souffrent de discrimination, que ce soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles ou les handicapés.

Monsieur le Président, je veux revenir à ce qui se fait aujourd'hui au gouvernement fédéral, parce que, si on s'amuse parfois, des députés du gouvernement, à dire: «Il ne s'est rien fait depuis 16 ans sous le gouvernement libéral.», c'est absolument faux! Et ils le savent à part cela. Alors, cela serait peut-être intéressant pour eux de lire les commentaires du député de Hamilton-Est (M^{me} Copps) rapportés à la page 12113 du hansard, alors qu'elle fait l'historique de ce qui s'est passé en 1971 au niveau des droits en ce qui a trait aux femmes en particulier, et elle donne toutes les réalisations du gouvernement libéral. Mais moi, je veux simplement toucher à ce qui s'est passé à la Commission de la Fonction publique du Canada en ce qui a trait à l'égalité en emploi relativement à cette Commission.